GRAND PARIS
SEINE
OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE

DU MERCREDI 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 26 juin à 18 heures 08, les membres composant le Conseil de territoire de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest, convoqués individuellement et par écrit le jeudi 20 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt sous la présidence de Pierre-Christophe BAGUET, Maire de Boulogne-Billancourt, Président de l'établissement public territorial.

M. le Président.- Mes chers collègues, nous attendions d'avoir le quorum, *a priori*, c'est bon. Je vous propose de commencer notre séance.

APPEL NOMINAL

M. le Président.- Je vais procéder à l'appel nominal.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

ETAIENT PRESENTS :

MME ANDRE-PINARD, M. AUCLAIR, M. BAGUET, MME BARODY-WEISS, M. BAVIERE, MME BELLIARD, M. BES (jusqu'au point 27), MME BOMPAIRE, MME CAHEN, M. COMTE, M. DE CARRERE (jusqu'au point 5), M. DE JERPHANION, M. DE LA MARQUE, DE PAMPLONNE, MME DEFRANOUX, M. DE LA RONCIERE, MME DE MARCILLAC, M. DENIZIOT, M. DUBOIS, MME FOUASSIER, M. GALEY, M. GAUDUCHEAU, MME GENDARME, M. GILLE, MME GODIN, M. GUILLET (jusqu'au point 26), MME HOVNANIAN, M. HUBERT, M. KNUSMANN, MME LAKE-LOPEZ, M. LARGHERO, M. LARHER, MME LAVARDE, M. LEJEUNE, MME LETOURNEL (jusqu'au point 24), M. LOUAP, MME LUCCHINI, M. MARQUEZ, M. MARSEILLE (jusqu'au point 27), M. MAUVARIN, MME MILLAN, M. MOLARD, M. MOSSE (à partir du point 12), MME ROUZIC-RIBES, MME SHAN, MME SZABO (jusqu'au point 35), MME TILLY (jusqu'au point 27), M. VATZIAS, MME VEILLET, M. VERTANESSIAN, MME VESSIERE, MME VLAVIANOS

ETAIENT REPRESENTES :

MME BONNIER par MME MILLAN, MME CORNET-RICQUEBOURG par MME ROUZIC-RIBES, M. DAOULAS par MME SZABO (jusqu'au point 35), MME DE BEAUVAL par M. DENIZIOT, M. DE BUSSY par MME BELLIARD, M. GRANDLCMENT par MME VESSIERE, M. GUILCHER par M. KNUSMANN, M. LEFEVRE par MME LETOURNEL (jusqu'au point 24), MME LETOURNEL par MME LAVARDE (à partir du point 1), M. MARAVAL par MME FOUASSIER, MME MARTIN par M. GAUDUCHEAU, M. MATHIOUDAKIS par M. GILLE, M. RIGONI par M. BES (jusqu'au point 27), M. GUILLET par M. BAGUET (à partir du point 27), M. SANTINI par MME BARODY-WEISS, MME SEMPE par M. DE CARRERE (jusqu'au point 5), M. SIOUFFI par MME DE MARCILLAC, MME VAN WENT par MME BOMPAIRE, MME VERGNON par MME LAKE-LOPEZ, MME VETILLLART par M. BAVIERE

ETAIENT EXCUSES :

M. BES (à partir du point 28), M. CLEMENT, M. DE CARRERE à partir du point 6), M. DAOULAS (à partir du point 36), M. GIAFFERI, M. LEFEVRE (à partir du point 1), M. MARSEILLE (à partir du point 28), M. MOSSE (jusqu'au point 11), M. RIGONI (à partir du point 28), MME RINAUDO, MME SEMPE (à partir du point 6), MME SZABO (à partir du point 36), MME TILLY (à partir du point 28)

M. le Président.- Nous devons avoir le quorum. Est-ce que certains d'entre vous doivent partir avant la fin de la séance, car nous avons le budget à passer ? Aurons-nous toujours le quorum avec sept en moins ?

Ce qui me préoccupe, c'est d'avoir le quorum pour voter le compte financier unique, le CFU. Nous pouvons modifier l'ordre du jour en commençant par le CFU, étant donné que nous avons le quorum, ainsi nous ne prenons pas de risque, si Mme de Marcillac est prête...

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Président.- Nous devons désigner un secrétaire de séance. C'est au tour d'un élu de Vanves. Qui se propose, Monsieur Gauducheau ? Mme Vlavianos.

Mme Christine Vlavianos est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU 3 AVRIL 2024

M. le Président.- Nous devons approuver le procès-verbal de la séance du Conseil de territoire du 3 avril 2024.

Y a-t-il des questions sur ce procès-verbal ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU DE TERRITOIRE AU COURS DE SES SEANCES DU 21 MARS ET DU 16 MAI 2024

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU DE TERRITOIRE AU COURS DE SES SEANCES DU 21 MARS 2024 ET DU 16 MAI

M. le Président.- Comptes rendus des travaux et des délibérations du Bureau de ses séances du 21 mars et du 16 mai. Vous avez les documents.

Y a-t-il des questions ou des observations ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL DE TERRITOIRE DU 10 JUILLET 2020 AU PRESIDENT

M. le Président.- Compte rendu des décisions prises en vertu des délégations données au Président par le Conseil de territoire du 10 juillet 2020.

Pas d'observations ? Non.

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Je vous propose de débuter par le bloc finances, la délibération n° 10, avec Aline de Marcillac.

VII– FINANCES – MME DE MARCILLAC

10. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2023 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

12. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2023 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

14. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DE BOULOGNE-BILLANCOURT DE L'EXERCICE 2023 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

15. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE DES ZAC D'ISSY-LES-MOULINEAUX DE L'EXERCICE 2023 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

16. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE DE L'AMENAGEMENT DE MEUDON SUR SEINE DE L'EXERCICE 2023 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

M. le Président.- La délibération n° 10, avec Aline de Marcillac.

Vous nous présentez le point, Mme de Marcillac, avec une petite projection.

(Projection d'un document)

Mme de Marcillac.- Merci beaucoup. Bonjour à tous. Nous allons gagner un peu de temps ce soir, avec des délibérations en moins car il ne vous a pas échappé que GPSO avait été retenu comme candidat pour participer à l'expérimentation du Compte financier unique, dès l'exercice clos 2023. Pour la première fois, nous allons présenter le Compte financier unique au lieu de présenter le compte administratif puis, le compte de gestion. Cela change juste en termes de délibération.

Je vais présenter 5 CFU, un par budget, budget principal et budgets annexes qui vont retracer les actions menées par GPSO sur l'année 2023.

Je vais présenter de manière synthétique les résultats 2023 de l'ensemble des budgets de GPSO et nous procéderons au vote des délibérations, d'abord les 5 CFU puis, l'affectation du résultat.

En ce qui concerne le budget principal, conformément à ce que nous avions indiqué lors du budget primitif 2024, les résultats 2023 de l'EPT sont très positifs. Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 270 millions d'euros à fin 2023, en progression de près de 16 millions d'euros, 15,9 millions, par rapport à 2022.

Ces recettes augmentent en raison de la progression du FCCT, la principale recette de GPSO, qui a évolué de 4,6 millions en raison tout d'abord de l'évolution des bases de fiscalité, c'est une évolution technique ; de la dynamique des produits de fiscalité des ménages, c'est celle qui est perçue par les Villes.

En ce qui concerne la dynamique de la fiscalité propre de GPSO, les recettes augmentent de 4,8 millions, c'est essentiellement la TEOM pour 2,7M€ et, dans une moindre mesure, la CFE pour 2,1M€ dont 1,5M€ seront cependant reversés à la MGP.

Enfin, les autres produits ont globalement connu une augmentation, en particulier les droits de stationnement, qui ont augmenté de 400 000 euros, et les droits des conservatoires, de 200 000 euros.

Passons maintenant aux dépenses.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 ont été exécutées à hauteur de 229,7 millions en progression de 9,3 millions par rapport à 2022, ce qui fait une augmentation de 4,2 %.

Cette progression s'explique notamment par celle des charges à caractère général, qui augmentent de 11 millions. C'est notamment lié à l'importante inflation sur l'exercice 2023, qui a impacté l'ensemble des contrats et marchés passés par GPSO.

D'autre part, vous vous rappelez que nous avons renouvelé et modifié le marché de collecte et de propreté et nous avons pu constater son déploiement en année pleine, avec une augmentation de 7,9 millions d'euros dont 1,6 refacturé aux Villes.

Nous pouvons également constater la progression de la masse salariale à la suite de la hausse du point d'indice de la fonction publique et, bonne nouvelle pour GPSO, la non-reconduction de la provision pour contentieux fiscal TEOM sur 2023, ce qui représente une diminution de 4 millions d'euros.

En matière de dépenses de péréquation, la hausse de la dotation d'équilibre s'élève à 1 million d'euros et elle est liée à la dynamique des bases de CFE et à une légère baisse du reversement au titre du FPIC, qui diminue de 500 000 euros.

Dès lors, le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement se monte à 102 %, celui des dépenses réelles de fonctionnement à 98 %, ce qui est mieux que dans le sens inverse, je vous laisse faire la gymnastique.

Compte tenu de l'évolution respective des recettes et des dépenses de fonctionnement, GPSO a pu améliorer son niveau d'épargne brute en 2023, qui s'établit à un peu plus de 40 millions, soit en hausse de 2,6 millions par rapport à l'exercice 2022, hors provisions.

En ce qui concerne l'investissement, les dépenses réelles exécutées en 2023 s'établissent à 42,3 millions d'euros hors report, ce qui donne 82,2 millions d'euros après report dont 30,3 millions de dépenses d'équipement.

Le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement est hors report, de 36 % ; report inclus, de 70 %.

Hors report, le taux de réalisation des recettes réelles d'investissement est de 40 %, report compris, il s'élève à 50 %. Je souligne qu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté sur l'exercice 2023.

Ce niveau de recettes et de dépenses a permis à GPSO de maintenir des ratios financiers d'un haut niveau. Tout d'abord en matière d'autofinancement, nous avons pu améliorer l'épargne brute qui s'établit à un peu de 40 millions, soit une hausse de 2,6 millions par rapport à 2022, toujours hors provisions.

Compte tenu du niveau de l'autofinancement et des dépenses d'investissement, GPSO conserve une capacité de désendettement inférieure à deux ans et a diminué son encours de dette de 8 millions sur l'année 2023.

Le résultat 2023 pour le budget principal se monte à 8,5 millions d'euros, montant qui sera repris dans le budget supplémentaire 2024 par une prochaine délibération que nous verrons ultérieurement.

Voilà pour le budget principal.

Je passe aux budgets annexes, à l'assainissement.

M. le Président.- Pas de souci.

Mme de Marcillac.- Merci beaucoup. Les budgets annexes, vous les connaissez, ce sont le budget annexe d'assainissement et les budgets annexes des ZAC.

En ce qui concerne le budget annexe d'assainissement, les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 4,3 millions d'euros dont 2,5 millions de recettes d'assainissement perçues sur les factures des abonnés et 1,3 million de recettes de participation au financement de l'assainissement collectif, qui est une taxe exigible, facultative, qui concerne le raccordement au réseau public de collecte des eaux usées.

Il faut noter 1,6 million de dépenses réelles d'exploitation, composées de charges de personnel principalement et puis, d'annulation de titres sur l'exercice antérieur.

Hors report, on se retrouve avec 4,4 millions de dépenses réelles d'investissement dont 3,2 millions pour la réalisation du programme de réhabilitation des réseaux – ce qui est extrêmement important et souligne l'entretien des réseaux –, et 3 millions d'euros de travaux et d'études déjà engagés pour 2023, qui préparent donc des travaux ultérieurs. Cela donne un résultat de 600 000 euros après couverture du déficit de la section d'investissement.

Voilà pour le budget d'assainissement.

En ce qui concerne les trois ZAC, d'abord celle de Boulogne-Billancourt, nous avons des dépenses de fonctionnement correspondant aux remboursements des intérêts de la dette. Pour le reste, ce sont 43,1 millions d'investissement, dont 4 millions d'euros de remboursement de la dette.

Concernant la ZAC d'Issy-les-Moulineaux, GPSO a juste engagé 360 000 euros au titre de la rémunération de l'aménageur.

Concernant la ZAC de Meudon, aucun mouvement n'est à signaler.

Toutes ces opérations sur ces budgets annexes sont couvertes par les recettes de FCCT, appelées auprès des Villes concernées conformément au pacte financier et fiscal, ce qui veut dire que le résultat de ces comptes financiers est nul à la fin de l'exercice.

Voilà pour les 5 CFU.

Monsieur le Président, nous allons être appelés à délibérer sur ces 5 CFU, je ne sais pas s'il y a des questions.

M. le Président.- Merci Mme de Marcillac. Y a-t-il des questions ?

M. Mauvarin.- Merci Monsieur le Président, merci Madame de Marcillac. Un petit commentaire sur le budget, une situation comptable contrôlée et sécurisée, malgré un contexte de recettes aléatoires, nous en avons discuté lors du budget primitif, nous ne connaissons pas nos recettes à trois ans. Avec une telle situation financière, on pourrait attendre de notre territoire un peu plus de dynamique sur les innovations et les expérimentations.

Nous avons des équipes, des compétences et des finances pour être des pionniers sur certains points or, nous avons le sentiment d'être dans le conformisme et le suivi, qui seraient un peu notre devise et notre quotidien.

Nous prendrons, par exemple, le problème du logement sur notre territoire. Nous pensons que des expérimentations sont à faire. Cela n'engage pas des finances énormes, mais il faut faire des choses et, quand on voit l'état de notre bilan financier 2023, on pourrait engager quelque chose de nouveau, qui n'est pas dans les lois, qui pourrait nous permettre de résoudre un problème sérieux pour nos habitants.

C'est le logement, c'est la disparition des chaudières fioul. On s'est engagé à faire disparaître toutes les chaudières fioul du territoire. Pourra-t-on le faire avant la fin de la mandature ? C'est là où il faut mettre de l'innovation et je pense que nous avons cette capacité à le faire, il faut avoir la volonté derrière.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Sur l'innovation, Monsieur Mauvarin, je vous trouve un peu dur quand même. Nous avons lancé plein de projets innovants : le marché global de performance sur l'électricité, le marché sur l'hyperviseur, le territoire intelligent. Nous avons également mis des puces sur les bacs d'ordures. Nous avons fait plein de choses en matière d'innovation, nous ne sommes pas à la traîne.

Après, vous vous plaigniez que nous ne sommes pas assez performants sur le logement. Vous intervenez peut-être sur le logement social. Nous en avons parlé avec le préfet lorsque nous l'avons rencontré avec Jean-Jacques Guillet sur ces sujets. Nous avons mis 600 millions d'euros de garantie et surtout, 1 700 logements sociaux sont sortis depuis que GPSO existe. C'est un bon rythme.

D'ailleurs, après la lecture du rapport Woerth, qui remet en cause le fonctionnement de la métropole du Grand Paris, avec la menace du PMHH, le Plan métropolitain d'hébergement et de l'habitat, qui va transférer les compétences à la métropole du Grand Paris, nous avons dit au préfet que nous pouvons nous engager sur le PLUi, mais est-ce que la métropole du Grand Paris sera capable d'assurer les financements à la même hauteur ? Nous ne pouvons pas nous engager à la place d'une autre collectivité.

Mais nous sommes quand même plutôt à la pointe, et reconnus.

Sur le Syctom, la collecte des déchets ménagers, sur la gestion des déchetteries, beaucoup de grands syndicats techniques reconnaissent notre performance.

J'entends effectivement vos deux remarques, nous allons regarder. Supprimer les chaudières à fioul, mais là, faut-il arriver à s'y retrouver avec le plan MaPrimeRénov' et les plans annoncés deci delà, c'est compliqué. D'ailleurs, une délibération porte sur cette prime aujourd'hui, nous allons essayer de clarifier tout cela.

Nous nous portons bien. Nous avons un taux de réalisation qui n'est pas celui attendu, qui est à peu près conforme, comme l'a dit Aline de Marcillac, aux années précédentes, à l'année 2022. Il est un peu en deçà. En investissement, de la même façon, c'est un peu en deçà parce que nous avons de gros projets qui ne sont pas encore sortis de terre. Je pense notamment au conservatoire de Ville-d'Avray, à nos différents centres techniques, celui de Boulogne-Billancourt et celui de la direction territoriale ouest.

Nous devions boucler le marché global de performance de l'électricité en 2022, nous venons de le boucler et nous l'approuverons tout à l'heure. C'est pour cela qu'il y a du décalage, mais nous ne sommes pas assis sur un trésor de guerre, il faut être prudent. Nous avons de la marge, nous avons une bonne gestion.

En année de remboursement, nous sommes à 1,1 année, c'est très bien. Nous avons pu placer un peu d'argent à la Caisse des Dépôts, mais il va falloir financer tous nos grands projets. Je vous rappelle que le PPI est à 350 millions d'euros en solde net, subventions comprises, donc on est plutôt à 450 millions en investissement. Je ne suis pas sûr que beaucoup de territoires investissent autant.

Là, nos comptes sont bons, nous avons de bons résultats. Il faut rester vigilant et rester dans l'innovation.

Il faut que je me retire pour le vote des CFU. M. Guillet, vous prenez la main.

(Sortie de M. Baguet de la salle.)

La séance se poursuit sous la présidence de M. Guillet.

M. Guillet, président.- Mes chers collègues, nous pouvons passer aux votes en l'absence temporaire du président.

10. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2023 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

Tout d'abord, je mets aux voix la délibération n° 10, le compte financier unique.

(Il est procédé au vote.)

Adopté.

Adopté à l'unanimité (5 abstentions Mme Shan, MM. Dubois, Lejeune, Mauvarin et Molard)

11. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL

M. Guillet, président.- Affectation du résultat du compte financier unique du budget principal.

Vous avez vu la délibération, l'excédent de fonctionnement du budget principal de l'établissement public territorial s'élève à 40 311 830,26 euros.

La section d'investissement du budget principal présente un excédent de 1 047 509,41 euros.

Il est proposé d':

- Affecter le solde de l'excédent d'investissement 2023 en résultat reporté d'investissement.
- Affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2023, soit 31 757 388,85 euros en excédent de fonctionnement capitalisé afin de couvrir le déficit d'investissement et après intégration des restes à réaliser.
- Affecter le solde de l'excédent de fonctionnement 2023, soit 8 554 441,41 euros en excédent de fonctionnement reporté.

Les budgets annexes d'aménagement de Meudon-sur-Seine et des ZAC d'Issy-les-Moulineaux et de Boulogne-Billancourt ne présentent pas de résultat en 2023.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité

12. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2023 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

M. Guillet, président.- Examen et vote du compte financier unique du budget annexe de l'assainissement.

(Intervention dans la salle pour mauvaise audition)

M. Guillet, président.- Excusez-moi, j'approche le micro.

Nous parlons uniquement du compte financier unique du budget annexe de l'assainissement.

Mme de Marcillac.- C'est la délibération n° 12.

M. Guillet, président.- Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (5 abstentions, Mme Shan, MM. Dubois, Lejeune, Mauvarin et Molard)

13. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

M. Guillet, président.- Affectation du résultat du compte financier unique du budget annexe de l'assainissement.

Il est proposé :

- D'affecter le solde du déficit du déficit d'investissement, 318 439,63 euros en déficit d'investissement reporté.
- D'affecter une partie de l'excédent d'exploitation 2023, soit 2 272 197,62 euros en excédent d'exploitation capitalisé, afin de couvrir le déficit d'investissement et après intégration des restes à réaliser.
- D'affecter le solde de l'excédent d'exploitation 2023, soit 629 991, 50 euros en excédent d'exploitation reporté.

Je mets aux voix. Avis contraires ? Abstentions ?

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. Guillet, président.- Vous voulez prendre la parole sur l'affectation du résultat ? Vous avez la parole.

M. Dubois.- C'est simplement l'occasion de faire une remarque au niveau de l'assainissement. Sachant que l'on est censé absorber l'eau de pluie au niveau des parcelles dans un maximum d'endroits pour éviter d'encombrer nos égouts, se pose la question de la séparation de l'assainissement égouts et de l'assainissement eau de pluie...

M. Guillet, président.- Monsieur, excusez-moi, mais nous n'allons pas entrer dans un débat là-dessus.

M. Dubois.- Mais vous ne laissez pas prendre la parole.

M. Guillet, président.- Quand le vote est engagé, il n'y a plus de débat. Vous pouvez vous prononcer...

M. Dubois.- Vous passez au vote avant même que nous ayons pu poser des questions.

M. Guillet, président.- Vous pouvez vous abstenir, mais nous n'allons pas entrer dans un débat maintenant, ce n'est pas possible. Il fallait engager le débat avant, poser des questions. Ce n'est pas possible. Moi, je reste au vote et je n'ai d'ailleurs le droit que de procéder au vote.

15. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE DES ZAC D'ISSY-LES-MOULINEAUX DE L'EXERCICE 2023 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

M. Guillet, président.- Le compte financier unique du budget annexe de la ZAC d'Issy-les-Moulineaux

Mme de Marcillac.- Tu dois faire voter cette délibération.

M. Guillet, président.- Je mets aux voix le budget annexe de la ZAC d'Issy-les-Moulineaux.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (5 abstentions, Mme Shan, MM. Dubois, Lejeune, Mauvarin et Molard)

16. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE DE L'AMENAGEMENT DE MEUDON SUR SEINE DE L'EXERCICE 2023 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

M. Guillet, président.- Examen et vote du compte financier unique pour Meudon-sur-Seine. Je mets aux voix. Même vote ?

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (5 abstentions, Mme Shan, MM. Dubois, Lejeune, Mauvarin et Molard)

14. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DE BOULOGNE-BILLANCOURT DE L'EXERCICE 2023 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

Mme de Marcillac.- Il reste Boulogne, la délibération n° 14.

M. Guillet, président.- Excusez-moi, j'ai passé Boulogne-Billancourt.

Le compte financier unique du budget annexe de la ZAC de Boulogne, même vote ?

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (5 abstentions, Mme Shan, MM. Dubois, Lejeune, Mauvarin et Molard)

M. Guillet, président.- Le président peut revenir.

(Retour de M. Baguet en séance.)

M. Pierre-Christophe Baguet reprend la présidence de la séance.

M. le Président.- Nous en sommes à la délibération n° 17, vous avez voté l'affectation du résultat ?

Mme de Marcillac.- Oui, elle a été votée.

17. VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST DE L'EXERCICE 2024

18. VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST DE L'EXERCICE 2024

M. le Président.- Nous passons donc aux deux budgets supplémentaires, les délibérations n°s 17 et 18.

Mme de Marcillac.- Merci. Le budget supplémentaire proposé est d'un montant de 54,9 millions d'euros.

En fonctionnement, les recettes de fonctionnement inscrites au budget primitif 2024, adopté en avril dernier, sont augmentées de 10,3 millions d'euros qui correspondent à la reprise du résultat, les 8,6 millions d'euros qui ont été présentés tout à l'heure, l'ajustement des recettes de fiscalité après notification des bases prévisionnelles de CFE. Nous pouvons tabler sur 0,5 million d'euros de plus, et 0,3 million de plus, en TEOM, ainsi que de compensation d'exonération pour un montant de 900 000 euros.

En ajustement de recettes, il faut également noter l'ajustement du FCCT puisque les communes ont été notifiées des bases prévisionnelles, ce qui génère une augmentation légère, néanmoins intéressante, de 70 000 euros.

En investissement, les dépenses d'investissement comprennent la reprise des reports 2023 pour 34,2 millions.

S'agissant des recettes, le budget supplémentaire permet la reprise des reports de crédit 2023 pour un montant de 5,7 millions d'euros, du résultat d'investissement reporté qui représente 6,1 millions et de l'excédent de fonctionnement capitalisé, qui représente 22,4 millions, et enfin de l'ajustement de la dotation aux amortissements.

Cela nous permet de diminuer l'emprunt d'équilibre de 13,5 millions d'euros et je vous rappelle qu'au moment du BS, tous les ans, nous réajustons à la baisse l'emprunt d'équilibre.

En dépenses, le montant inscrit au budget primitif au titre de la dotation d'équilibre est ajusté à la suite de la notification du montant de CFE 2024, qui est de 600 000 euros de plus au titre du reversement de 50 % de la dynamique de CFE à la MGP.

Cela permet d'augmenter le virement à la section d'investissement de 9,8 millions d'euros.

En ce qui concerne l'assainissement, le BS proposé est d'un montant d'environ 4,3 millions d'euros. Ce BS permet, en section d'exploitation, d'intégrer le résultat 2023 de 600 000 euros. En investissement, les reports sont inscrits en dépenses pour 3 millions et, en recettes, pour 1 million. Sont également inscrits des crédits au titre de la régularisation d'amortissement.

Cela permet également, toujours selon la même dynamique, de diminuer l'emprunt d'équilibre de 600 000 euros.

M. le Président.- Y a-t-il des questions sur les budgets supplémentaires ? Le budget principal ?

M. Dubois.- Je vais profiter de la délibération n° 18, qui concerne le budget annexe d'assainissement, pour poser la question que j'ai tenté de poser avant.

Avec la mise en place du zonage pluviale et de la gestion des eaux à la parcelle jusqu'à la pluie décennale, la question devient : est-il encore nécessaire d'investir dans les zones où c'est vraiment possible de faire de l'absorption sur de l'assainissement à réseaux séparés ?

M. le Président.- Je ne sais pas vous répondre. Je me tourne vers l'Administration.

Mme de Marcillac.- Nous n'en sommes pas encore à 100 % d'absorption à la parcelle.

M. le Président.- L'enquête publique sur le zonage pluvial sera lancée en septembre mais ce n'est pas tout à fait la réponse à la question. Cela signifie que nous travaillons sur le sujet, c'est ce que vous voulez dire. On ne pourra pas passer à 100 %, bien sûr.

M. Dubois.- Justement, sur certaines zones, c'est moins...

M. le Président.- Ce sera l'objet de l'enquête publique en septembre. Il faut regarder, mais effectivement si on peut s'en dispenser autant le faire, mais il faut que cela soit techniquement possible.

Sur le budget supplémentaire du budget principal, vous êtes d'accord pour un vote global, personne ne s'y oppose ? *(Approbation générale)*

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Il est approuvé à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Sur le budget supplémentaire du budget annexe d'assainissement, même vote ?

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Merci, il est approuvé.

Adopté à l'unanimité.

19. AJUSTEMENT DU MONTANT PROVISOIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2024 DU FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES VERSE PAR LES COMMUNES MEMBRES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

M. le Président.- La délibération n° 19, l'ajustement du montant provisoire, Mme de Marcillac.

Mme de Marcillac.- À la suite de la notification des bases prévisionnelles qui ont permis de réajuster le budget, la composante fiscale du FCCT est augmentée de 70 000 euros conformément aux dispositions du pacte financier et fiscal.

La CLEC territoriale s'est réunie la semaine dernière et a donné un avis favorable.

M. le Président.- Merci. Il n'y a pas de question sur le FCCT.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

20. GARANTIE D'EMPRUNT A SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR L'OPERATION D'ACQUISITION DE 39 LOGEMENTS SITUES AU 24 AVENUE ROGER-SALENGRO A CHAVILLE

21. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM RESIDENCES - LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES POUR L'OPERATION DE TRANSFERT DE PATRIMOINE DE 68 LOGEMENTS SITUES 165/167 AVENUE DE VERDUN A MEUDON

22. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM RESIDENCES - LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES POUR L'OPERATION D'ACQUISITION DE 33 LOGEMENTS SOCIAUX SITUES AUX 5 ET 5BIS RUE DE PARIS A MEUDON

23. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM IMMOBILIERE 3F POUR L'OPERATION D'ACQUISITION-AMELIORATION DE 16 LOGEMENTS SITUES AU 7 RUE DES PIERRES A MEUDON

M. le Président.- Nous avons maintenant quatre garanties d'emprunt, les délibérations n°s 21 à 23.

Mme de Marcillac.- Effectivement, quatre garanties d'emprunt. Une première garantie à Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour l'acquisition de 39 logements situés au 24 avenue Roger-Salengro à Chaville. La présente garantie, d'un montant de 6,7 millions d'euros, permettrait à GPSO de bénéficier d'un droit de réservation portant sur 39 logements dont l'attribution serait déléguée à la Ville de Chaville. On voit la transcription concrète de la valeur des garanties d'emprunt pour GPSO.

La deuxième concerne la résidence Logement des fonctionnaires. Il s'agit d'une opération de transfert de patrimoine de 68 logements situés 165-167 avenue de Verdun à Meudon. Cette garantie, qui s'élève à 10,7 millions d'euros, permettrait à GPSO de bénéficier d'un droit de réservation portant sur 14 logements dont l'attribution serait déléguée à la Ville de Meudon.

La troisième garantie concerne la SA d'HLM Résidences, le Logement des fonctionnaires toujours. Cette fois-ci, il s'agit de l'acquisition de 33 logements sociaux situés aux 5 et 5 bis rue de Paris à Meudon. Cette garantie s'élève à 7 millions d'euros et permettrait à la Ville de Meudon de bénéficier d'un droit réservation de 6 logements.

Enfin, la dernière concerne la société I3F pour l'opération d'acquisition-amélioration de 16 logements situés au 7 rue des Pierres à Meudon. Cette garantie pour un montant de 9,5 millions d'euros permettrait à GPSO de bénéficier d'un droit réservation portant sur 3 logements dont l'attribution serait, comme pour les autres, déléguée à la Ville de Meudon.

Voilà pour les quatre garanties.

M. le Président.- Des questions sur ces quatre garanties ? Il n'y en a pas.

Pour la n° 20, M. Santini, M. Deniziot, Mme Rouzic-Ribes, M. Guillet et M. Larghero ne prennent pas part au vote.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Concernant la délibération n° 21, Mmes Millan et Rouzic-Ribes ne prennent pas part au vote, et M. Larghero non plus.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Concernant la délibération n° 22, les trois mêmes, Mmes Millan et Rouzic-Ribes, M. Larghero ne prennent pas part au vote.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Concernant la délibération n° 23, cela change, Mme Bompaire, M. de la Roncière et M. Larghero ne peuvent pas participer au vote.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Merci.

Adopté à l'unanimité.

24. ADOPTION DU GUIDE INTERNE DE LA COMMANDE PUBLIQUE MODIFIE

M. le Président.- Nous avons maintenant une délibération portant sur la modification du guide interne de la commande publique.

Mme de Marcillac.- Adopté en 2010, le guide interne de la commande publique, qui définit les modalités de mise en œuvre des procédures, a régulièrement été actualisé depuis cette date. Aujourd'hui, les évolutions réglementaires du droit de la commande publique ainsi que des précisions réglementaires sur les achats innovants, la promotion du développement durable et les modalités de recours aux centrales d'achats nécessitent une nouvelle actualisation. Ainsi, il vous est proposé d'approuver ce guide modifié qui entrera en vigueur le 1er juillet 2024.

M. le Président.- Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Nous revenons à l'ordre du jour avec la délibération n° 1.

I – ADMINISTRATION GENERALE ET PATRIMOINE – M. LARGHERO

1. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYCTOM

M. le Président.- Monsieur Larghero, une petite modification des statuts du Syctom qui prélude à une grosse révision.

M. Larghero.- Cette grosse révision aura lieu à l'horizon de juin 2025 et c'est notre collègue Christiane Barody-Weiss, si elle en est toujours d'accord, qui participera au groupe de travail présidant à ces changements, qui vous seront présentés le moment venu.

Pour l'heure, ce changement de statut ne présentant aucun changement pour GPSO, il vous est demandé de bien vouloir l'adopter en l'état.

M. le Président.- Il faut être vigilant sur la deuxième vague, mais nous faisons confiance à Mme Barody-Weiss. Le diable se niche toujours dans des détails, des petits statuts avec de petits mots rajoutés deci delà. Il faudra tout regarder.

Pas de demande d'intervention sur cette modification des statuts ?

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

II – AMÉNAGEMENT – M. GUILLET

2. SUPPRESSION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE (ZAC) FORUM DE SEINE A ISSY-LES-MOULINEAUX

M. le Président.- Nous passons à Monsieur Guillet pour quelques délibérations sur l'urbanisme et l'aménagement

M. Guillet.- La première, chers collègues, c'est la suppression de la Zone d'aménagement concertée Forum de Seine à Issy-les-Moulineaux. C'est une vieille ZAC puisqu'elle a été créée en 1991 et son aménagement a été confié en 1995 à la SNC Forum Seine Issy-les-Moulineaux représentée par les trois cogérants Stim Entreprises, Coprim et Cogedim.

Le programme réalisé dans la ZAC a permis la construction de 294 750 m² de surface hors d'œuvre nette, pour l'essentiel, des bureaux pour 212 100 m².

L'opération présente un bilan de clôture négatif à hauteur 5 006 000 euros hors taxes, dont l'aménageur SNC Forum Seine Issy-les-Moulineaux, est débiteur à 100 % donc il n'y a aucun impact ni pour l'EPT, ni pour la Ville.

Voilà, Monsieur le Président, pour cette première délibération.

M. le Président.- Y a-t-il des questions sur cette clôture de ZAC ? Non.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

3. MODIFICATION DE LA DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE CHAVILLE ET DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION A L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE SUR LA PARCELLE AC 617

M. le Président.- Modification de la délégation du droit de préemption urbain sur Chaville.

M. Guillet.- C'est une petite parcelle à Chaville qui permet à la Ville, par l'intermédiaire de l'EPFIF, de veiller à la bonne utilisation de celle-ci dans le cadre d'un aménagement qui n'est pas prévu pour le moment. Il s'agit justement d'éviter, sur une petite parcelle, qu'une succession difficile ne puisse obérer le développement futur de cet endroit.

M. le Président.- Monsieur Comte.

M. Comte.- C'est une petite remarque, si vous pouviez parler tout près du micro, on n'entend aucune délibération. Je suis désolé, nous le répétons à chaque fois, mais parlez tout près du micro, s'il vous plaît.

M. le Président.- Nous allons faire attention.

Y a-t-il des questions sur la délibération ? Non.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

III – URBANISME – M. GUILLET

4. AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION DE LA SEINE DANS LES HAUTS-DE-SEINE

M. le Président.- Nous passons à l'avis sur le PPRi.

M. Guillet.- Le PPRi, c'est le Plan de prévention des risques inondation de la Seine. Cette modification a été engagée en 2023 par l'État. Le préfet est à la manœuvre à la demande du tribunal administratif de façon à régler un recours contre le permis de construire de la gare du pont de Sèvres de la ligne 15 Sud du réseau Grand Paris express.

Le tribunal administratif a considéré que le permis méconnaissait les dispositions du règlement du PPRi sur les constructions autorisées en zone A. Cependant il a estimé que le vice de procédure pouvait être régularisé par une modification du PPRi, et il a décidé de surseoir à statuer sur le recours dans cette attente. Du coup, le préfet a pris la main et a organisé les modifications sur le règlement du PPRi, qui sont mineures.

M. le Président.- Des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Nous avons déjà évoqué cette décision du tribunal administratif absolument dingue. Un permis de construire ne peut être validé que s'il est conforme au PPRi et le tribunal a proposé que l'on l'adapte le PPRi au permis de construire ; c'est du jamais vu. Nous suivons la procédure donc nous donnons un avis favorable au projet de modification du préfet.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

5. APPROBATION DE LA REGULARISATION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

M. le Président.- Le PLU de Boulogne-Billancourt.

M. Guillet.- C'est l'approbation de la régularisation de la révision du Plan Local d'Urbanisme, c'est assez original au moment où nous allons *a priori* définitivement approuver le PLUi, mais c'est ainsi.

Un recours a été déposée contre la délibération du 16 décembre 2018 concernant la révision du Plan local d'urbanisme de Boulogne-Billancourt. Par jugement, en date du 14 avril 2023, le tribunal administratif a retenu l'absence d'évaluation environnementale du PLU comme constitutif d'un vice de procédure. Or, l'Autorité environnementale avait indiqué non nécessaire la réalisation d'une évaluation environnementale.

Nous subissons une décision du tribunal administratif qui, dans sa grande sagesse, a estimé que le vice pouvait être régularisé par la réalisation d'une évaluation environnementale centrée sur l'île Seguin et a prononcé un sursis à statuer de quinze mois pour permettre de réaliser

une évaluation environnementale du PLU révisé, ce qui a été fait ; soumettre le dossier à la Ville et personnes publiques associées et faire une enquête publique, ce qui a été fait puisqu'elle s'est déroulée du 15 mars au 15 avril et a donné lieu à 14 observations. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve, ni recommandation.

Il vous est proposé d'approuver la régularisation de la révision du Plan local d'urbanisme de la commune de Boulogne.

M. le Président.- Des questions sur la délibération ?

M. Molard.- C'est pour dire que nous allons voter pour, mais cela concerne le PLU 2018 et tous les recours ont déjà été soldés.

M. le Président.- C'est surréaliste. C'est le PLU de 2018 pour lequel on attend que le tribunal administratif décide de donner un avis alors que nous sommes en pleine procédure du PLUi. Ce n'est pas grave, c'est la France. Dans l'ordre, il faut valider le PLU de 2018 avant d'attaquer le PLUi.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Merci. C'est approuvé. J'espère que nous allons sortir de ce feuilleton rapidement.

Adopté à l'unanimité.

IV – ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT – M. GUILLET

6. CONTRAT DE MIXITE DE SOCIALE ENTRE LA COMMUNE DE VILLE-D'AVRAY, L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST, LA METROPOLE DU GRAND PARIS, L'ÉTAT ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE

M. le Président.- Équilibre social de l'habitat, la délibération n° 6, Monsieur Guillet.

M. Guillet.- Il s'agit du contrat de mixité sociale passé entre Ville-d'Avray, d'une part, l'établissement public territorial, c'est nous, la métropole du Grand Paris, l'État et l'EPF Île-de-France. Pourquoi tous ces intervenants ? Parce qu'ils sont tous concernés par ce contrat de mixité sociale prévu par la loi dite 3DS – différenciation, décentralisation, déconcentration – du 21 février 2022, qui a revu les modalités de calcul des objectifs de rattrapage.

Ville-d'Avray est une commune carencée en matière de logement social et le contrat de mixité sociale prévoit de lui donner la possibilité de rattraper plus vite son déficit actuel. Et ce contrat de mixité sociale, dont on a parlé d'ailleurs avec les représentants de l'État lors de la réunion que nous avons eue, correspond d'abord à nos objectifs et à ceux de l'État dans la perspective de l'approbation du PLUi. Cela colle bien, pas de problème.

Le contrat fixe l'objectif de rattrapage à 159 logements agréés sur la période 2023-2025, soit 27,70 % du nombre de logements sociaux manquants (contre 33% initialement).

M. le Président.- Cela fait partie des deux réserves de la préfecture pour valider notre PLUi. C'était un contrat de mixité sociale pour Ville-d'Avray et un pour Boulogne-Billancourt. Nous

sommes encore en train d'étudier ce contrat pour Boulogne-Billancourt, notre collègue de Ville-d'Avray a fait le travail avant nous, plus rapidement. Nous allons y arriver.

Y a-t-il des demandes de parole sur le sujet ?

Mme de Marcillac.- Juste un mot, il a été adopté au Conseil municipal de Ville-d'Avray à l'unanimité, lundi soir, c'est un bon signal.

M. le Président.- Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Merci. Unanimité également à GPSO.

Adopté à l'unanimité.

7. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL POUR UNE OPERATION DE REHABILITATION DE 170 PLACES D'HEBERGEMENT AU SEIN DU CAMPUS EDUCATIF ET ECOLOGIQUE SAINT-PHILIPPE SIS 1, RUE DU PERE-BROTTIER A MEUDON

M. le Président.- Attribution d'une subvention à la Fondation des Apprentis d'Auteuil.

M. Guillet.- Tout le monde connaît, je suppose, la Fondation des Apprentis d'Auteuil qui a une très belle propriété, héritée de la princesse Galliera, en son temps, à Meudon. C'est le campus éducatif et écologique Saint-Philippe, qui permet d'accueillir un certain nombre de jeunes, parfois en errance, de leur donner un métier et ce que fait la fondation est vraiment à soutenir.

En l'occurrence, les travaux que nous sommes amenés à subventionner concernent exclusivement la rénovation énergétique et la mise aux normes de sécurité de la partie hébergement dédiée aux mineurs en situation de danger ou en difficulté.

Le prix de revient prévisionnel de l'opération pour la partie hébergement est de 3 941 125 euros TTC. Il nous est proposé de participer, à cette opération, pour un montant total de 113 390 euros et d'autoriser la signature de la convention afférente.

Je précise que nous n'avons pas de réservation particulière de logements pour cette opération, ce qui paraît logique.

M. le Président.- Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

V – CULTURE – M. LARGHERO

8. APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE TRIPARTITE A PASSER AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE (EPCC) POLE SUPERIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PARIS BOULOGNE-BILLANCOURT (PSPBB) ET LA VILLE DE PARIS DEFINISSANT LES ENGAGEMENTS DES PARTIES SIGNATAIRES DANS LE CADRE DU FONCTIONNEMENT DU PSPBB

M. le Président.- Nous passons à la culture, Monsieur Larghero, le PSPBB.

M. Larghero.- Le PSPBB avec la convention cadre tripartite à renouveler puisqu'elle arrivera à échéance le 26 septembre 2024. Elle reprend la trame de la convention précédente. Pas de surprise ni sur les montants, ni les modalités de cette convention puisqu'ils n'évolueront pas cette année.

Voilà, Monsieur le Président, ce qu'on peut dire de cette convention cadre avec, maintenant, une situation dans ce pôle, qui est stabilisée. Vous vous souvenez de quelques mouvements et même de la séquestration du directeur dans les locaux. Bien heureusement, nous n'en sommes plus là. C'était il y a trois ans, maintenant, la situation est apaisée et tout fonctionne. Merci Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci Monsieur Larghero. Y a-t-il des questions sur ce PSPBB ? Non, il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (Mme CORNET-RICQUEBOURG, par pouvoir, ainsi que MM. DE BUSSY, par pouvoir, et LOUAP ne prennent pas part au vote).

VI – SPORTS – M. DE LA RONCIERE

9. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 A L'ASSOCIATION GPSO 92 ISSY

M. le Président.- Un peu de sport avec Monsieur de la Roncière, la délibération n° 9.

M. de la Roncière.- Mes chers collègues, c'est non seulement du sport, mais du football féminin d'Issy-les-Moulineaux. Le club GPSO 92 Issy est soutenu par GPSO depuis 2012. Ce club en juin dernier a été rétrogradé, il a quitté les divisions d'élite et rejoint le niveau régional 1.

De ce fait, statutairement, GPSO ne peut plus contribuer aux finances du club, à aider ce club, GPSO n'en a plus le droit statutairement et juridiquement et il sera géré à partir de la rentrée prochaine par la Ville d'Issy.

Il vous est simplement proposé de restituer à Issy-les-Moulineaux ce club dans l'état dans lequel il nous a été transféré et de lui reconstituer les fonds propres qu'il avait à l'époque avant son transfert à GPSO.

M. le Président.- Pour le football féminin, y a-t-il des questions ?

M. Lejeune.- J'ai une question un peu à côté. Avec la cessation des Mets 92, aurons-nous des conséquences financières sur le solde de tout compte de l'opération pour le territoire ?

M. le Président.- Pour GPSO ?

M. Lejeune.- C'est cela.

M. le Président.- Non, aucune. Tout ce qui coûte cher, il faut arrêter, nous n'avons plus les moyens. Nous devons faire des économies.

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

VIII – DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET COLLECTE – MME BARODY-WEISS

25. ADOPTION DU BILAN 2023 DU PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA)

26. ADOPTION DE LA CHARTE TERRITORIALE D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DU ZERO DECHET

M. le Président.- Nous passons au développement durable avec Madame Barody-Weiss, la délibération n° 25.

Mme Barody-Weiss.- Dans l'ordre, je vais vous présenter les n° 25, n° 26, n° 27 et n° 28, nous allons parler de nos déchets.

Le point n° 25, c'est l'adoption du bilan 2024 du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, le PLPDMA 2023-2028, en même temps que l'adoption de la Charte territoriale d'engagement en faveur du zéro déchet.

Ce plan a été mis en place voici un an, il répond à l'Axe 4 de notre plan Climat, le PCAET : *Consommer mieux, jeter moins*. Il a été adopté en février 2023 et il se donne pour objectif de réduire la quantité de déchets produits de 15 % jusqu'en 2030 à partir de 2010.

Douze actions sont articulées autour de 3 Axes.

En termes de bilan :

- 10 des 12 actions du PLPDMA sont déjà engagées ;
- il faut noter déjà moins 10 % de déchets ménagers par rapport à 2010, notre objectif est de -15 % d'ici 2030 ;
- Six associations du territoire ont été lauréates sur les projets de réduction et tri des déchets avec GPSO et le Syctom ;
- 10 % des foyers sont équipés en composteurs, c'est la moitié de l'objectif du PLPDMA ;
- 142 ateliers de sensibilisation à la réduction des déchets ont été menés par la Maison de la Nature et de l'Arbre.

Pour l'année 2024, les priorités d'actions, qui ont été décidées, sont :

- le lancement et la mise en œuvre de la Charte territoriale d'engagement en faveur du zéro déchet ;
- la mise en place de groupes de travail thématiques – déchets de chantier, le foncier, suivi de la Charte ;
- la création d'un observatoire du compostage. C'est très intéressant parce que ce sont les retours sur site et des particuliers qui sont équipés depuis 2013. C'est aussi la mise

en place d'un plan d'actions ciblé pour massifier les composteurs, donner des idées aux habitants en complémentarité de la collecte des biodéchets. Le compostage n'exclut pas au contraire, c'est ce qu'il y a de plus vertueux ; trier ses déchets ménagers à la parcelle, c'est très bien. Plus on aura de composteurs, mieux ce sera ;

- la mise en place d'une stratégie de sensibilisation ciblée afin d'accompagner les habitants. Nous éditerons également des fiches thématiques ;
- une session de la Commission consultative du suivi sera organisée au premier trimestre 2025.

Je continue avec le point n° 26, la Charte territoriale d'engagement en faveur du zéro déchet

M. le Président.- La délibération n° 26.

Mme Barody-Weiss.- Oui, les deux sont liées. Cette charte a été coécrite avec les communes. Elle formalise les engagements réciproques des parties et est une concrétisation d'une proposition formulée lors des ateliers de lancement du Plan local de l'énergie et du climat. C'est ce qui a été demandé lors du séminaire dans les locaux du Syctom.

Chaque commune choisit un panel d'actions qu'elle voudra mettre en place. C'est un travail important et, naturellement, des actions sont également menées vis-à-vis des entreprises.

M. le Président.- Y a-t-il des questions sur le PLPDMA ?

M. Mauvarin.- Oui, Monsieur le Président. Nous allons voter pour car nous pensons que cela progresse. Je voudrais réagir quand vous dites que nous sommes les meilleurs, malheureusement, sur ce point, nous avons le plus haut taux de rejet de bennes triées de toute l'Île-de-France. Nous sommes les plus mauvais et cela s'aggrave, donc nous ne sommes pas toujours les meilleurs, je suis désolé.

Mme Barody-Weiss.- Nous allons voir le problème quand je présenterai le rapport annuel. Sur les bacs jaunes, un très gros effort est vraiment à faire sur le territoire, c'est une donnée Syctom donc c'est quelque chose d'avéré. Effectivement, le tri est mauvais, on n'est pas très bon, on pourrait s'améliorer très nettement.

Nous avons lancé le Plan Boost, l'année dernière, avec Citéo et nous avons mis en place des contrôles des bacs avant collecte, des opérations ciblées sur les personnes qui, de manière récurrente, font du mauvais tri. Nous nous sommes rendus compte que c'est la suite de l'extension des consignes de tri : Vous pouvez mettre dans la poubelle jaune tous les emballages. Certaines personnes ne comprennent pas que l'on doit mettre seulement les emballages et y mettent des plastiques. Certains les mettent dans des sacs en plastique non recyclable.

C'est véritablement un effort de chacun, donc ne craignez pas de faire des opérations là-dessus si vous avez des voisins, si vous êtes des responsables de quartier. C'est vraiment important parce que le mauvais tri coûte excessivement cher à GPSO parce que le Syctom nous fait payer quatre fois le prix d'une incinération normale. Vraiment, nous avons tout intérêt à bien trier dans le bac jaune. Ce n'est pas très compliqué, il faut simplement avoir le bon geste. Un effort est à faire, c'est certain, Monsieur Mauvarin.

M. le Président.- Merci. Je mets aux voix la délibération n° 25.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- La n° 26, la Charte territoriale d'engagement en faveur du zéro déchet, c'est une délibération miroir. Cela a dû être voté dans les conseils municipaux ou cela va l'être. Personne ne demande la parole.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

27. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX PERFORANTS (DASRI), A PASSER AVEC L'ECO-ORGANISME DASTRI

M. le Président.- La délibération n° 27.

Mme Barody-Weiss.- Il s'agit d'approuver et d'autoriser à signer la convention relative à la prise en charge des déchets d'activités de soin à risque infectieux perforants avec l'éco-organisme DASRI. Ce sont les déchets de soin c'est-à-dire les aiguilles des patients en automédication chez eux. Dans les hôpitaux, c'est différent.

Quand ces patients ont des automédications, ils reçoivent, gratuitement, des pharmacies, des boîtes jaunes à couvercle vert. Ils peuvent redéposer ces boîtes dans les pharmacies ou dans les points de collecte. Ils peuvent aussi le faire en déchetterie chez nous, à Meudon, d'où l'intérêt d'avoir cette convention avec DASRI, qui gère ces déchets.

M. le Président.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non, je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

28. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE AUX TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES, A PASSER AVEC L'ECO-ORGANISME REFASHION

Mme Barody-Weiss.- Dans le même esprit, il s'agit de l'approbation et l'autorisation à signer la convention relative aux textiles, linges et chaussures, à passer avec l'éco-organisme bien français Refashion. Dans le cadre de son nouvel agrément, cet éco-organisme, en charge de la filière des textiles, propose de nouveaux soutiens à destination des collectivités.

C'est assez intéressant : 250 euros pour chaque déchetterie équipée de conteneurs spécifiques, 2 000 euros par collecte événementielle dans la limite de six par an. Vous avez le détail des aides qui peuvent être fournies.

Nous vous proposons de signer cette convention.

M. le Président.- Merci, Mme Barody-Weiss. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non, il n'y a pas de question.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

IX – ESPACE PUBLIC, VOIRIE ET RÉSEAUX – M. GAUDUCHEAU

29. ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DE SERVICES DE MISE A DISPOSITION, D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DE MOBILIERS URBAINS SUR LES COMMUNES DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET SEVRES

M. le Président.- Nous passons à la délibération n° 29, Monsieur Gauducheau, attribution de la concession de services de mise à disposition, d'entretien et de maintenance de mobiliers urbains.

M. Gauducheau.- Le Président a tout dit : attribution de la concession de services de mise à disposition, d'entretien et de maintenance de mobiliers urbains sur les communes de Boulogne-Billancourt et Sèvres.

GPSO bénéficiait d'un marché public de mise à disposition, d'entretien et de maintenance des mobiliers urbains qui arrive à échéance le 30 septembre 2024. Afin de continuer à bénéficier de ces prestations et de les optimiser, il a décidé de renouveler le dispositif contractuel sous la forme d'une concession de services.

Il vous est proposé d'approuver ce contrat de concession pour une durée de dix ans et trois mois, soit une échéance au 31 décembre 2034 et d'approuver le choix de la société JC Decaux France comme concessionnaire.

M. le Président.- Une question, Monsieur Mauvarin.

M. Mauvarin.- Monsieur le Président, les deux Villes sont liées par contrat à l'entreprise JC Decaux qui installe et entretient du matériel de voirie tels les abribus, les panneaux double face, publicité commerciale, d'un côté, et information municipale de l'autre.

Si les affiches publicitaires sont prestement et rapidement renouvelées, les plans de la Ville, et entre autres ceux de Sèvres, sentent bon le XX^{e} siècle, plus précisément 1991. Nous sommes en 2024. À Sèvres, si vous regardez les plans derrière les panneaux, à l'époque, la N10 traversait encore Sèvres, la N187 était toujours le long de la Seine, la bibliothèque et le conservatoire de musique étaient situés rue Pierre-Midrin, l'école du Brimborion n'existait pas. Imaginez les parents qui demandent aux grands-parents d'aller chercher les petits-enfants, ils ne vont pas trouver l'école, ils n'ont pas Waze, ce ne sont pas des geeks. Donc pouvez-vous ajouter une clause de mise à niveau et de mise à jour des informations municipales à JC Decaux ?

Nous venons juste de voter un plan de réduction des déchets. On rappellera aux membres de ce conseil que la publicité est avant tout un outil de surconsommation. Nous restons persuadés que ce contrat est nocif pour tout le vivant et incompatible avec notre lutte contre le réchauffement climatique.

Nous voterons contre.

M. le Président.- Je ne sais pas qui réalise les plans. C'est nous qui les réalisons ou est-ce la société Decaux ?

On leur donne les informations et ce sont eux qui réalisent le plan.

M. de la Roncière.- Je voudrais remercier mon cher collègue parce que je vois qu'il a un amour immodéré pour cette belle Ville de Sèvres, qu'il s'y rend souvent, qu'il cherche les équipements publics et je l'en remercie bien sincèrement.

M. le Président.- Nous allons regarder effectivement. Vous avez compris l'idée, nous essayons de faire converger tous les grands contrats d'entretien de maintenance et autres, sur l'ensemble du territoire, pour avoir une harmonie territoriale. C'est la raison pour laquelle le contrat avec Decaux est d'une durée de dix ans seulement pour converger vers la fin des autres contrats de mobiliers urbains.

Nous avons quand même besoin du mobilier urbain, les bancs, les abribus, les panneaux d'information, c'est utile quand même.

Mme Millan ne peut pas participer au vote.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à la majorité (5 contre : Mme Shan, MM. Dubois, Lejeune, Mauvarin et Molard)

30. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE A PASSER AVEC LA COMMUNE DE VELIZY-VILLACOUBLAY POUR LA REALISATION DE TRAVAUX SUR UNE VOIE D'INTERET TERRITORIAL LIMITROPHE, SITUEE RUE ALBERT-PERDREAUX A CHAVILLE

M. le Président.- Monsieur Gauducheau toujours, la convention de co-maitrise d'ouvrage avec Vélizy-Villacoublay.

M. Gauducheau.- Il s'agit d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec Vélizy-Villacoublay pour la réalisation de travaux sur une voie d'intérêt territorial limitrophe, située rue Albert-Perdreaux à Chaville.

Le coût des travaux est de 619 071,24 euros dont 340 458 euros à la charge de GPSO pour la portion comprise sur le territoire de Chaville.

M. le Président.- Y a-t-il des questions sur la délibération ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

X – RESSOURCES HUMAINES – MME BARODY-WEISS

31. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Président.- Nous passons aux ressources humaines. Christiane Barody-Weiss, la délibération n° 31.

Mme Barody-Weiss.- C'est une délibération absolument classique, que l'on voit à chaque séance. Elle est passée en Comité social avec l'accord de tout le monde. Rien de particulier. Nous avons créé un poste de technicien à temps complet, un poste d'ingénieur. Tous ces points ont reçu l'aval des syndicats.

M. le Président.- Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

32. INFORMATION DU CONSEIL RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS CADRES DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE A TITRE ONEREUX D'AGENTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL AUPRES DES ASSOCIATIONS ACCORDS MAJEURS ET CHORIM

M. le Président.- La délibération n° 32.

Mme Barody-Weiss.- La n° 32 et celle qui suit, sont les informations relatives aux conventions cadres de mise à disposition partielle d'agents de l'établissement public territorial auprès d'associations. Dans le cadre de la n° 32, il s'agit d'ACCORDS MAJEURS et de CHORIM. Cette convention courait jusqu'au 30 juin 2024, et arrive donc à échéance.

Il est proposé de la renouveler pour une nouvelle période de dix mois jusqu'au 30 juin 2025.

M. le Président.- Nous votons cela chaque année.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

33. INFORMATION DU CONSEIL RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CADRE DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE A TITRE GRATUIT D'AGENTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE POLE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PARIS BOULOGNE-BILLANCOURT

M. le Président.- La délibération n° 33.

Mme Barody-Weiss.- De la même façon, c'est le renouvellement de la convention cadre de mise à disposition partielle d'agents de l'établissement public territorial auprès de l'établissement public de coopération culturelle Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt.

M. le Président.- La même chose, comme chaque année.

(Il est procédé au vote.)

Merci Christiane Barody-Weiss.

Adopté à l'unanimité (MME CORNET-RICQUEBOURG, par pouvoir, ainsi que MM. DE BUSSY, par pouvoir, et LOUAP ne prennent pas part au vote)

XI – MOBILITÉS – M. DE LA RONCIERE

34. ACTUALISATION DEROGATOIRE DE LA POLITIQUE TARIFAIRE DU STATIONNEMENT – MODIFICATION DE LA PERIODE DE GRATUITE POUR LES AYANTS DROIT

M. le Président.- Nous passons aux mobilités. Monsieur de la Roncière, la délibération n° 34, modification en raison des Jeux Olympiques.

M. de la Roncière.- Mes chers collègues, cela concerne le stationnement sur le territoire pendant les JO et pour être plus précis pendant le mois d'août et à partir du 28 juillet. Nous avons délibéré au mois d'avril disant que la gratuité est maintenue pour nos résidents comme à l'habitude, mais que cela devient payant pour éviter toute voiture touristique ou autre et un afflux de voitures. Il s'avère que ce ne sont pas les mêmes zones et les mêmes périodes de gratuité au mois d'août selon les Villes.

Pour être percutants dans la communication sur cette mesure, nous avons étendu la période de gratuité notamment sur les Villes de Boulogne, Issy-les-Moulineaux et Vanves.

L'idée est d'avoir une délibération unique pour toutes les zones dans toutes les Villes de GPSO, ce sera gratuit pour nos résidents du 28 juillet au 31 août sans interruption, y compris les dimanches et jours fériés. Le reste est inchangé.

M. le Président.- Vous avez dû avoir des *flyers* dans votre boîte aux lettres.

M. de la Roncière.- Oui, et ils ont commencé aussi à être mis sous les essuie-glaces.

M. le Président.- On en met sur le parebrise des voitures ?

M. de la Roncière.- Les deux.

M. le Président.- Dans certaines villes, c'est sur les parebrises, dans d'autres, dans les boîtes aux lettres.

Y a-t-il des questions ? Non, pas de question sur cette délibération.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

35. APPROBATION D'UN AVENANT N° 2 AU CONTRAT N° DSP2201 DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE ET DE PARCS DE STATIONNEMENT A CHAVILLE, ISSY-LES-MOULINEAUX, SEVRES ET VANVES

M. le Président.- La délibération n° 35.

M. de la Roncière.- Cette délibération se situe dans le cadre de la démarche de territoire intelligent. On essaie de l'appliquer sur le stationnement et nous avons demandé à notre délégataire sur deux villes pilotes de pouvoir fournir à l'automobiliste des informations, en temps réel, sur des panneaux à message variable, qui seront disposés dans les espaces des centres-villes de Sèvres et d'Issy-les-Moulineaux.

Cette expérimentation a un coût. Elle commencera après l'été. Il s'agit d'acquérir deux panneaux à message variable pour la Ville de Sèvres, dans le cadre de ce projet de voirie connectée, pour un montant total de 49 970 euros et de deux capteurs pour la Ville d'Issy-les-Moulineaux pour un montant de 1 300 euros net.

Ces biens resteront propriété de GPSO à l'issue de la délégation de service public.

M. le Président.- Y a-t-il des questions ? Non, pas de question.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

XII – RAPPORTS

Rapports afférents à l'assainissement et à l'éclairage public – M. Gauducheau

36. PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE GRAND PARIS SEINE OUEST POUR L'ANNEE 2023

M. le Président.- Nous passons à l'examen des rapports des différents prestataires. Monsieur Gauducheau, la délibération n° 36 sur le service public de l'assainissement.

M. Gauducheau.- Le rapport est conséquent, chacun peut en prendre connaissance. Dans les faits marquants pour 2023, on peut souligner la continuation du Schéma directeur d'assainissement territorial, le SDA, et du zonage pluvial qui a porté essentiellement sur la modélisation hydraulique, le zonage d'assainissement, le zonage pluvial, l'élaboration du plan de travaux.

Pour la partie travaux d'assainissement GPSO, on peut signaler que neuf rues ont été réhabilitées dans le cadre du Schéma, pour un montant de 4 millions d'euros annuels : rue Anna-Jacquin à Boulogne-Billancourt ; rue Paul-Bert à Chaville ; rue de l'université et rue Jean-Nicot à Issy-les-Moulineaux ; rue Descartes et rue Pasteur, ruelle des Ménagères et sentier Latéral à Meudon ; et la rue Eugène-Baudoin à Vanves.

Ce sont les faits marquants et c'est un prendre acte.

M. le Président.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur le rapport ? Non, il n'y en a pas.

Nous allons prendre acte. Il faut voter le prendre acte.

(Il est procédé au vote.)

Il est pris acte à l'unanimité.

37. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA SOCIETE SEINE OUEST ASSAINISSEMENT DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST POUR L'ANNEE 2023

M. le Président.- Toujours l'assainissement.

M. Gauducheau.- Quelques faits marquants : suite de la mise à jour et du recalage du modèle hydraulique sur les 8 Villes ; mise en charge et débordement d'un collecteur unitaire à Meudon ; réhabilitation du collecteur de la rue Rabelais à Issy-les-Moulineaux.

Dans les travaux concessifs de 2023, deux opérations sont à retenir : allée Émile-Pouget à Boulogne-Billancourt entre la rue du Vieux-Pont-de-Sèvres et la rue de Meudon, et rue d'Issy entre la rue de Meudon et larue de Solférino ; et rue de Châtillon à Vanves ; et puis, une opération au titre du volet 2, la rue de Seine à Boulogne-Billancourt.

Par rapport à 2022, il faut préciser une hausse des recettes d'exploitation, de quasiment 11 %, exactement 10,9 %, et une augmentation des charges d'exploitation de 18,2 % donc une légère dégradation du résultat d'exploitation à moins 526 000 euros.

M. le Président.- Des questions sur Seine Ouest assainissement ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Il est pris acte à l'unanimité.

38. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA SOCIETE BOUYGUES ÉNERGIES ET SERVICES TITULAIRE DU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC ET LA MISE EN LUMIERE SUR LE TERRITOIRE DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET DE SEVRES, POUR L'EXERCICE 2023

M. le Président.- Toujours dans l'énergie, Bouygues Énergies Services.

M. Gauducheau.- Nous connaissons bien ce dossier dont nous parlons chaque année. Il s'agit du contrat confié à Bouygues Énergie et Services d'une durée de vingt ans, qui n'a pas diminué, qui prendra fin en 2028 parce qu'il date de 2008, sur le périmètre de Boulogne-Billancourt et de Sèvres.

Une mission globale, pour le financement, de conception des travaux de rénovation, toujours sur la même perspective qui est de rénover 75 % de l'éclairage public des deux Villes.

Le reste des travaux de renouvellement est lissé sur 16 ans de 2012 à 2028 avec l'objectif d'une consommation d'énergie de 81 GWh cumulée sur 20 ans après le passage en Led.

M. le Président.- Des questions ? Il n'y a pas de question sur le rapport.

Mme Millan et M. Hubert ne prennent pas part au vote. On prend acte.

(Il est procédé au vote.)

Il est pris acte à l'unanimité.

Rapport afférent au mobilier urbain – M. Gauducheau

39. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA SOCIETE JC DECAUX, TITULAIRE DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICES DE MISE A DISPOSITION, D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DE MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES ET NON-PUBLICITAIRES, SUR LE TERRITOIRE DES VILLES DE CHAVILLE, ISSY-LES-MOULINEAUX, MARNES-LA-COQUETTE, MEUDON, VANVES ET VILLE-D'AVRAY, POUR L'EXERCICE 2023

M. le Président.- La délibération n° 39, le rapport de la société JC DECAUX pour différentes Villes.

M. Gauducheau.- Il faut retenir, sur l'année 2023, la finalisation du déploiement de mobilier. Des ajustements sont en cours : contraintes techniques, mobiliers à remplacer, ou travaux de réaménagement de l'espace public.

Concernant le bilan financier de l'année 2023, le contrat de concession fait apparaître un montant des produits de près de 2 785 000 euros, un montant des charges de 2 132 000 euros, d'où un résultat net avant impôts de 651 000 euros.

Au regard du chiffre d'affaires réalisé en 2023, la redevance à verser par JC DECAUX à GPSO s'établit pour cet exercice au minimum garanti à 324 800 euros, après révision.

Le rapport de la société DECAUX, portant sur l'exécution de la concession au cours de l'année dernière, a été examiné par la Commission consultative des services publics locaux le 12 juin dernier.

M. le Président.- Y a-t-il des questions ? Non. Nous devons, de la même façon, prendre acte.

(Il est procédé au vote.)

Il est pris acte à l'unanimité.

Rapports afférents à la collecte et l'élimination des déchets – Mme Barody-Weiss

40. PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DE GRAND PARIS SEINE OUEST POUR L'ANNEE 2023

M. le Président.- Nous en venons à la qualité du service public de prévention de gestion de déchets, Christiane Barody-Weiss, la délibération n° 40.

Mme Barody-Weiss.- Le rapport présenté concerne l'année 2023. La collecte des déchets recouvre quatre filières principales :

- les déchets ménagers recyclables, emballages, papiers, qui sont triés et vendus pour être intégrés à la fabrication de nouveaux produits ;
- les ordures ménagères résiduelles qui, en étant incinérées, fournissent de la chaleur transformée en vapeur et en électricité ;
- les objets encombrants ;
- les déchets alimentaires qui sont valorisés par méthanisation ou transformation en engrais.

GPSO assure la collecte et le transport des ordures ménagères par le biais des sociétés Coved, Sepur ou Veolia en fonction des territoires et des Villes. Le traitement est assuré par le Syctom auquel nous adhérons.

Que faut-il retenir des chiffres 2023 ?

- une diminution des ordures ménagères résiduelles de 4 %, c'est très bien.
- une diminution des emballages et des papiers de 1 %, ce n'est pas bien ;
- une diminution du verre de 2 %, ce n'est pas bien non plus ;
- et une diminution à la déchetterie fixe de 3 %, c'est à peu près normal parce qu'en 2022, il y avait eu des apports énormes sur la déchetterie donc là, c'est un rythme de croisière plutôt normal.

Vous avez les indicateurs de prix, les indicateurs techniques. Il est constaté, comme l'a fait remarquer tout à l'heure M. Mauvarin, que la qualité des résultats de la collecte des emballages et papiers n'est pas bonne. Nous avons 25 % de taux d'anomalies, c'est-à-dire d'erreurs de tri dans les bacs jaunes ; 25 %, c'est-à-dire un quart de la collecte, c'est énorme et nous sommes le plus mauvais territoire du Syctom.

Quand nous avons eu les chiffres franchement, cela ne m'a pas vraiment fait plaisir. On ne s'explique pas vraiment les raisons parce que nos administrés sont normalement intelligents et devraient comprendre comment faire.

Nous avons lancé le Plan Boost, l'année dernière, avec Citéo et nous menons de grosses actions là-dessus parce que, comme je l'ai dit tout à l'heure, un mauvais tri a un coût énorme pour le territoire.

N'hésitez pas à faire du prosélytisme là-dessus pour vraiment expliquer aux habitants que tout ce qui va dans le bac jaune, ce sont des emballages ; il faut insister sur le terme emballages. Est-ce que cela emballe ? Les habitants me disent qu'ils ne savent pas, il faut se poser la question, savoir si cela emballe. Si cela n'emballe pas, le déchet va dans la poubelle normale.

Mme Vessière.- Si un plastique emballe de la nourriture, les gens le mettent dans le bac jaune ?

Mme Barody-Weiss.- Oui, c'est très bien, ils ont le droit. Un plastique qui emballe du jambon, tout ce que vous voulez, c'est un emballage, c'est très bien. Ce que les habitants mettent dans le bac jaune et qu'ils ne devraient pas mettre, ce sont des jouets, des objets en plastique. Mais tout ce qui est emballage, qui emballe la nourriture, les blisters, du moment que c'est un emballage, cela va dans le bac jaune.

De la même façon, vous avez les cartons, le polystyrène à l'intérieur, vous pouvez les mettre aussi. On peut mettre énormément de choses. L'erreur qui est faite, c'est sur le plastique. Il faut penser emballage, si vous pensez emballage, vous ne vous trompez pas sur le tri.

Je rappelle que c'est très bien expliqué sur les sites de GPSO et du Syctom. Vous avez toutes les consignes, des guides de tri aussi sont donnés, ils sont à la disposition de tout le monde, mais vraiment, dites-le autour de vous parce que c'est dommage.

M. le Président.- Nous allons le faire.

Mme Barody-Weiss.- Nous avons vraiment ciblé cette action.

Sur le verre également, c'est général, ce n'est pas GPSO, le Syctom constate qu'il y a encore énormément de verre dans les ordures ménagères. C'est vraiment dommage parce que le verre se recycle à l'infini. Mettre cela dans des poubelles, c'est une erreur, et il y en a énormément.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur le rapport ? Non, il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Il est pris acte à l'unanimité.

Rapports afférents au stationnement – M. de la Roncière

41. RAPPORT ANNUEL DE L'ACTIVITE DE TRAITEMENT DES RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES RELATIFS AUX FORFAITS DE POST-STATIONNEMENT, AU TITRE DE L'ANNEE 2023

M. le Président.- Quelques rapports de Monsieur de la Roncière sur le stationnement.

M. de la Roncière.- Il y a peut-être un rapport que vous attendez tous, c'est le nombre de PV distribués, enfin on dit maintenant FPS, forfait post-stationnement. En 2023, 203 504 ont été distribués, soit 11 % de moins que l'année dernière, alors que le nombre de contrôles n'a pas baissé de 11 %. Cela veut dire que les automobilistes payent davantage, le taux d'automobilistes qui respectent le paiement est en progression importante.

Sur ces 203 000 FPS, combien de recours ont été demandés ? 2,4 % des FPS font l'objet d'un recours auprès des services. Les habitants de GPSO, et vous ne serez pas surpris, sont un peu moins râleurs, seuls 40 % de ces recours viennent d'habitants de GPSO, 59 % de conducteurs n'habitant pas le territoire.

Ensuite, sur ces recours, en gros 60 %, 59,7 %, sont acceptés et 40 % rejetés pour différentes raisons, notamment des recours hors délai ou des recours sans aucun justificatif.

Voilà pour votre curiosité.

M. le Président.- Y a-t-il des questions ? Non, il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Il est pris acte à l'unanimité.

42. PRESENTATION DES RAPPORTS DE LA SOCIETE INDIGO INFRA CGST (EX-VINCI PARK CGST), DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC CONCERNANT LE STATIONNEMENT SUR VOIRIE A BOULOGNE-BILLANCOURT, MEUDON, VILLE-D'AVRAY, CHAVILLE, ISSY-LES-MOULINEAUX ET VANVES AINSI QUE LES PARKINGS BELLE FEUILLE, MARCHE BILLANCOURT, POINT DU JOUR, HEYRAULT, COURS DE L'ILE SEGUIN ET RIVES DE SEINE A BOULOGNE-BILLANCOURT, LE PARKING DE LA PLACE CENTRALE A MEUDON-LA-FORET, LE PARKING DE LA FONTAINE DU ROY A VILLE-D'AVRAY ET LE STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE ET DE PARCS DE STATIONNEMENT A CHAVILLE, ISSY-LES-MOULINEAUX, SEVRES ET VANVES, POUR L'ANNEE 2023

43. PRESENTATION DES RAPPORTS DE LA SOCIETE Q-PARK, DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC CONCERNANT L'EXPLOITATION DU PARKING ISSY VAL DE SEINE A ISSY-LES-MOULINEAUX ET DES PARKINGS HOTEL DE VILLE ET PARCHAMP A BOULOGNE-BILLANCOURT, POUR L'ANNEE 2023

M. le Président.- Les rapports de la société Indigo sur les parkings.

M. de la Roncière.- Indigo et Q-Park, je présente les délibérations n°s 42 et 43.

Ce sont nos rapports annuels. Ce n'est propre, ni à Indigo, ni à Q-Park, la fréquentation continue à la hausse tant en voirie qu'en parking en ouvrage, mais sans avoir encore retrouvé le niveau d'avant la pandémie. C'est en hausse, mais on n'est pas encore au niveau avant la crise sanitaire.

Si je m'intéresse à Indigo, le résultat d'exploitation est à 3,3 millions d'euros, les recettes en voirie sont en nette progression, plus 20 %.

Et juste par curiosité, le paiement s'effectue à près de 60 % par mobiles. Les horodateurs restent utiles, mais l'application mobile est de plus en plus prisée.

À ce sujet, quand vous utilisez PayByPhone, si vous ne réglez pas de stationnement, vous pouvez être débité de 30 centimes quand vous avez une demi-heure ou une heure gratuite. C'est parce que vous n'avez pas décoché deux cases. On vous signale, par exemple, pour 15 centimes, quand vous arrivez bientôt à la fin de votre demi-heure ou heure. Si vous décochez ces cases, normalement, c'est mémorisé, c'est-à-dire que la gratuité sera enregistrée. Je ferme la parenthèse.

J'arrive sur les parkings en ouvrage Q-Park, avec un résultat d'exploitation à 848 000 euros pour les deux contrats, donc en baisse de 5,7 %, une baisse du nombre d'abonnés et une augmentation importante de la fréquentation horaire. Je vous donne simplement l'exemple d'Issy-les-Moulineaux : fréquentation horaire, plus 66 % ; baisse d'abonnés, moins 7 %.

Je pense qu'il faut prendre acte de ces deux rapports.

M. le Président.- Y a-t-il des demandes de parole sur les deux rapports ? Non, il n'y en a pas. Nous devons prendre acte.

Je mets aux voix le premier, le n°42.

(Il est procédé au vote.)

Il est pris acte à l'unanimité.

M. le Président.- Je mets aux voix le n°43, même vote ?

(Il est procédé au vote.)

Il est pris acte à l'unanimité.

XIII – VŒU – M. LE PRESIDENT

44. VŒU POUR UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DES FORETS URBAINES INTEGRANT LES SERVICES ECOLOGIQUES ET SOCIAUX RENDUS

M. le Président.- Mes chers collègues, nous n'allons pas présenter le vœu parce que toutes les communes de GPSO ne sont pas concernées par les forêts domaniales et toutes les communes concernées n'ont pas encore voté leur vœu. Nous verrons cela une prochaine fois. Il n'est pas sûr non plus que ce soit l'intérêt de GPSO que de voter un tel vœu. Ce n'est pas la compétence spécifique de GPSO. Chaque commune intervient, après, il y aura peut-être une coordination, mais c'est plus simple.

La séance est levée.

Bonnes vacances à ceux que je ne reverrai pas. Bon 14 juillet, bons Jeux Olympiques, bon championnat d'Europe de foot et puis, quoi d'autre ? De toute façon, vous êtes tous réquisitionnés les deux dimanches, n'oubliez pas, le 30 juin et le 7 juillet. Cela va nous faire passer de bons dimanches.

Merci de votre présence et d'avoir tenu le quorum jusqu'à la fin.

(La séance est levée à 19 heures 39)

Le Président

Pierre-Christophe BAGUET
Maire de Boulogne-Billancourt
1er Vice-président du Conseil
Départemental des Hauts-de-Seine

Le Secrétaire de séance

Christiane VLAVIANOS
Conseillère territoriale
Adjointe au Maire de Vanves